



SECTION
DE LA
HAUTE-SAÔNE



Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local n° 1/2024

« La galette 2024 aura 6 parts de moins »

Après nous avoir souhaité ses vœux, M.Trutet nous informe de l'absence de Delphine Piot pour une durée indéterminée. Dans l'attente, M.Catheline reprend le Pôle Pilotage Ressources.

Après avoir lu sa déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques quitte la salle. Vous trouverez ci-après la déclaration liminaire de FO-DGFIP.

1° Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024

Pour la première fois de son histoire, la DGFIP connaît pour 2024 une évolution positive de ses emplois à +148 au titre du PLF 2024. Pour la Haute-Saône, le président se satisfait d'un solde positif d'emplois historique.

Ne nous méprenons pas, ces chiffres sont nuancés par les opérations de relocalisations et de transferts .

Pour 2024, vous trouverez ci-dessus quelques tableaux explicatifs des principaux changements :

→ Création du centre de contact (CDC) des particuliers au 01/09/2024 :

	IP	A	B	C
Centre de contact des particuliers	+1	+3	+15	+31

Compte tenu de la période des mutations nationales, les élus FO-DGFIP réclament une fiche technique rapide sur le CDC (périmètre des missions, rémunération etc..). La direction en prend bonne note.

Mme Hariot donne quelques précisions sur une organisation type :

- le travail est réparti en trois équipes (matin, après-midi, soir) du lundi au vendredi avec une intervention sur le territoire national.
- les agents seront astreints à 2x2h30 de téléphone par jour avec deux pauses de 20 minutes obligatoires.
- les missions regroupent également le traitement des e-contact notamment (contentieux, renseignements généraux...)
- les agents enrichissent la Base de Connaissance Fiscale (BACO).
- ils bénéficient des horaires variables.
- ils touchent une prime (le montant sera indiqué par la direction).

À ce jour, plusieurs candidatures ont été reçues pour le pilotage de ce poste.

→ Transfert d'emploi au titre des taxes d'urbanisme (TU) :

	B
Service Départemental des Impôts Fonciers	+1

Les élus FO-DGFIP dénoncent l'absence de titres de perception relatifs à la TU (compétence transférée à la DGFIP depuis le 01/09/2022) et craignent une vague d'ici quelques semaines. La direction déplore l'absence d'information sur ce sujet.

→ Renfort des directions de petite taille :

	A
Direction	+1

Suite à la demande de FO-DGFIP, le président nous annonce positionner cet emploi au Service Public Local de la DDFIP en fonction des mouvements de personnel.

Au final, notre direction subit, une fois de plus, **6 suppressions d'emplois** :

	IDIV HC	IDIV CN	B	C
Direction	+1	-1		-1
Service des Impôts des Particuliers de VESOUL – Antenne GRAY			-1	
Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement			-1	
Service de Gestion Comptable de Vesoul				-1
Service de gestion Comptable de Luxeuil-les-Bains				-1
Service des Impôts des Entreprises				-1
TOTAL	+1	-1	-2	-4

Au niveau local, la direction procède au transfert de l'emploi AFIPA positionné sur le CDL de la CAV ainsi que la ville de Vesoul pour l'implanter en direction. Le but est de rendre plus attractif ce poste.

Le président garde à l'esprit l'organisation de la DDFIP en 2 pôles :

- un pôle métiers réseau
- un pôle PPR – Etat

L'objectif de la direction est de renforcer les emplois d'IDIV, plus facilement pourvus face à la situation nationale tendue sur les IP et AFIPA.

Le président justifie les 6 suppressions d'emplois par l'utilisation de l'outil MAGERFIP (Méthode d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques).

À demi-mot, le président reconnaît que l'outil MAGERFIP ne prend pas en compte les particularités locales. Notre département compte 539 communes et plus de 1600 budgets.

Les élus FO-DGFIP dénoncent les suppressions fléchées sur les structures issues du NRP, fragilisées d'autant plus par ces choix.

L'exercice emploi 2024 n'aura pas d'impact RH direct pour l'instant.

Vote FO-DGFIP : contre

Pour FO-DGFIP, il est important d'être présent à ce CSAL emploi afin de pouvoir vous apporter un maximum d'informations.

FO-DGFIP questionne la direction sur l'affectation de l'emploi de catégorie B ayant la reconnaissance de travailleur handicapé. Il sera affecté au service Comptabilité.

Questions diverses :

-FO-DGFIP demande si le déménagement du PCU est toujours d'actualité. Ce projet est dans l'attente d'échanges avec le Responsable de Politique Immobilière de l'État.

-Les élus FO-DGFIP demandent si la direction a reçu des candidatures pour le poste de Mme Morgat. 2 candidatures très intéressantes sont étudiées.

-Suite à la demande des élus FO-DGFIP, nous sommes informés de l'installation de l'infirmière au 01/01/2024.

-FO-DGFIP demande si les crédits budgétaires pour le déménagement des services sociaux sont validés. Le président nous indique qu'un accord de principe a été donné par le Secrétariat Général et SPIB. Les devis sont en cours et en attente de validation par le Secrétariat Général. L'échéance 2024 est maintenue.

-FO-DGFIP demande la possibilité de remettre des tables au réfectoire de la direction.

-FO-DGFIP demande un point sur la fin d'exécution budgétaire 2023. Toutes les opérations ont été menées dans les temps.

-FO-DGFIP interroge le président sur la cérémonie des vœux. Compte tenu des contraintes calendaires, celle-ci ne se tiendra pas.

-La direction rappelle qu'ID DGFIP permet de faire remonter les dysfonctionnements applicatifs.

L'ensemble de l'équipe FO-DGFIP vous souhaite une très belle année 2024





Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local n° 1/2024

Monsieur le Président,

Traditionnellement, les débuts d'année sont l'occasion de présenter les vœux. Notre ministre n'a pas dérogé à cette coutume.

Outre la dose de compliments artificiels, une petite phrase a piqué notre sensibilité :

« Je n'oublie pas le travail plus modeste, quotidien et essentiel dans toutes les directions »

Oui, Monsieur le Ministre, les moyens humains que vous nous octroyez sont modestes. Nous en avons la preuve aujourd'hui avec la présentation du volet emploi du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.

Vous avez présenté à l'ensemble des personnels vos vœux 2024. Les représentants FO-DGFIP vous adressent également des vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année. Pour 2024, nous serons des interlocuteurs attentifs et constructifs dans une situation compliquée pour les équipes de direction.

Nous commençons cette année sous un nouveau mode de calcul qui ferait sans doute bondir le mathématicien Pascal. Au travers de ce document, nous constatons que $284 + 50 + 1 + 1$ est égal à 330 en 2024. Le compte n'y est pas ! Force est de constater que 6 emplois ont été supprimés pour notre département !

Nous formulons donc les vœux d'un département où le travail de ses agents soit reconnu à sa juste valeur.

Les documents présentés contractent toutes les opérations de transfert et de relocalisations dans le but de se réjouir d'un schéma d'emploi positif historique ! Cette année, 471 emplois et 34 départements sont concernés par les opérations dites de relocalisations qui, comme les transferts externes, masquent la lecture de la répartition des suppressions d'emplois.

Ces artifices de présentation ne trompent personne. Ils tentent d'occulter la poursuite des suppressions d'emplois. Des vacances d'emplois persistent. Les emplois

transférés de l'extérieur ne sont que très partiellement pourvus. Les relocalisations ne sont que des emplois déplacés.

Considérez-vous que la poursuite des suppressions d'emplois est de nature à renforcer notre direction ?

Le PLF 2024, pour FO-DGFIP, n'est que la confirmation de l'affaiblissement continu de la DGFIP. Aucune inflexion positive sur les conditions de travail des personnels n'est envisagée pour cette nouvelle année.

Allez-vous justifier comme l'année précédente ces suppressions par des gains de productivité liés aux progrès informatiques et aux évolutions législatives ?

Nous resterons en 2024 de fervents défenseurs du dialogue social, justifiés par notre présence ce jour.